

*Direction des affaires économiques
et internationales*

Circulaire n° 99-04 du 18 janvier 1999 relative à divers indices et index : ingénierie, peinture routière, végétaux et graines, bâtiment

NOR : *EQUE9910007C*

Circulaire abrogée par la présente circulaire : néant ;

Circulaire complétée par la présente circulaire : circulaire n° 74-101 du 18 juin 1974.

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement à Mesdames et Messieurs les directeurs et chefs de service de l'administration centrale ; Messieurs les ingénieurs généraux des ponts et chaussées et inspecteurs généraux chargés d'une circonscription territoriale ; Messieurs les préfets de région (directions régionales de l'équipement ; délégués régionaux à l'architecture et à l'environnement ; centres d'études techniques de l'équipement d'Aix-en-Provence, de Bordeaux, Lille, Lyon, Metz, Nantes et Rouen ; centres interrégionaux de formation professionnelle d'Aix-en-Provence, Arras, Clermont-Ferrand, Mâcon, Nancy, Nantes, Rouen, Toulouse et Tours ; services spécialisés de navigation à Lille, à Lyon, à Nancy, à Strasbourg, à Toulouse et de la Seine à Paris ; services de navigation ; service maritime et de navigation du Languedoc-Roussillon ; services spéciaux des bases aériennes des Bouches-du-Rhône, de la Gironde et d'Ile-de-France) ; Mesdames et Messieurs les préfets (directions départementales de l'équipement ; services départementaux de l'architecture ; services maritimes des ports de Boulogne et de Calais, du Nord [Dunkerque], de la Seine-Maritime [Le Havre et Rouen], de la Loire-Atlantique [Nantes], de la Gironde [Bordeaux] et des Bouches-du-Rhône [Marseille]) ; Messieurs les directeurs des ports autonomes de Dunkerque, Le Havre, Rouen, Nantes - Saint-Nazaire, Bordeaux, Strasbourg, Paris et de la Guadeloupe ; Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des ponts et chaussées ; Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat ; Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement ; Monsieur le directeur du service technique de l'urbanisme ; Monsieur le directeur du laboratoire central des ponts et chaussées ; Monsieur le chef du service d'études techniques des routes et autoroutes ; Monsieur le chef du service d'études des transports urbains ; Monsieur le chef du centre d'études techniques des tunnels ; Monsieur le chef du service de contrôle des sociétés concessionnaires d'autoroutes ; Monsieur le chef du Centre national des ponts de secours ; Monsieur le chef du service technique des remontées mécaniques ; Monsieur le chef du service technique des bases aériennes ; Monsieur le chef du service technique des phares et balises ; Monsieur le chef du service central technique des ports maritimes et des voies navigables ; Messieurs les chefs de service de l'aviation civile à Nouméa et Papeete.

Je vous notifie ci-joint les valeurs :

- de l'index ingénierie créé par le communiqué publié au *Journal officiel* du 1^{er} mars 1974 ;
- de l'indice peinture routière ;
- des indices FP (fournitures de végétaux) et FG (fournitures de graines) ;
- des index Bâtiments nationaux BT du mois d'octobre 1998.

Pour le ministre et par
délégation :

Pour le directeur empêché :

Le sous-directeur du bâtiment

et des travaux publics,

J.-M. Etienne

INDEX BÂTIMENT (1)

Valeur des index bâtiments nationaux
pour le mois d'octobre 1998
(Base 100 : janvier 1974)

DÉFINITION	CODE	VALEUR
Tous corps d'état	BT 01	549,4
Terrassements	BT 02	581,8
Maçonnerie et canalisations, à l'exception de :		

Ossature, béton armé, carrelage, revêtements et plâtrerie :		
Béton	BT 03	572,3
Briques	BT 04	517,2
Ossature, ouvrages en béton armé	BT 06	516,7
Ossature et charpentes métalliques	BT 07	393,1
Plâtrerie (cloisons et enduits)	BT 08	540,5
Carrelage et revêtement céramique	BT 09	527,6
Revêtements en : Plastique	BT 10	693,4
Textiles (fibres artificielles ou synthétiques) (2)	BT 11	608,6
Moquette (fibres naturelles) (2)	BT 12	559,4
Mosaïque en bois collé	BT 13	555,9
Plaque de pierre naturelle sciée et produits assimilés	BT 14	545,6
Charpente bois en : Résineux de pays	BT 15	413,0
Résineux d'importation	BT 16	468,7
Chêne	BT 17	439,2
Menuiserie bois et sa quincaillerie : Intérieure (bois résineux, y compris cloisons)	BT 18	529,4
Extérieure et escaliers : Bois tropicaux	BT 19	556,7
Chêne	BT 20	500,8
Résineux d'importation	BT 21	505,0
Résineux de pays	BT 22	486,2
Parquets en : Résineux d'importation	BT 23	369,1
Résineux de pays	BT 24	489,4
Feuillus	BT 25	519,2
Fermetures de baies en : Plastique (3)	BT 26	484,2
Aluminium	BT 27	464,6
Métal ferreux	BT 28	428,6
Couverture et accessoires : Ardoises de schiste	BT 30	595,0
Tuiles en terre cuite	BT 32	468,0
Tuiles en béton	BT 33	522,1
Zinc et métal (sauf cuivre) (4)	BT 34	449,7
Bardeaux d'asphalte	BT 35	474,8
Plomberie sanitaire (y compris appareils)	BT 38	638,1
Chauffage central (à l'exclusion de chauffage électrique)	BT 40	640,3
Ventilation et conditionnement d'air	BT 41	486,7
Menuiserie : En acier et serrurerie	BT 42	456,1
En alliage d'aluminium	BT 43	480,8
Vitrerie	BT 44	642,1
Miroiterie	BT 45	597,9
Peinture, tenture	BT 46	626,3
Electricité	BT 47	703,1

Ascenseurs	BT 48	523,8
Couverture et bardage en tôles d'acier, revêtement, étanchéité	BT 49	109,4
Rénovation, entretien tous corps d'état	BT 50	118,3
Menuiseries PVC	BT 51	123,00
Imperméabilité de façades	BT 52	101,0
Etanchéité asphalte-multicouche	BT 53	98,9
<p>Valeur de l'indice salaire national : 312,5 (base 100 : octobre 1979).</p> <p>(1) Utilisation des index Bâtiment (voir circulaire n° 78-118 du 5 septembre 1978).</p> <p>(2) Note concernant les index BT 11 et BT 12 (voir circulaire n° 77-161 du 14 novembre 1977).</p> <p>(3) L'index BT 26 est également applicable aux fenêtres en plastique.</p> <p>(4) Compte tenu de sa structure, l'index BT 34 doit être utilisé exclusivement pour les révisions de travaux de couverture en zinc.</p> <p>L'index BT 52 sera utilisé pour la révision des marchés relatifs à l'imperméabilité de façades.</p> <p>L'index BT 53 résulte de la fusion des index BT 36 et BT 37 (cf. circulaire n° 98-54 du 20 mai 1998).</p>		

INDEX DU BATIMENT

Evolution mensuelle:

octobre 1998 549,4
septembre 1998 549,5

Variation **- 0,02%**

Evolution annuelle:

octobre 1998 549,4
octobre 1997 548,8

Variation **+ 0,11%**

EVOLUTION DE L'INDICE SALAIRE UTILISE:

Evolution mensuelle:

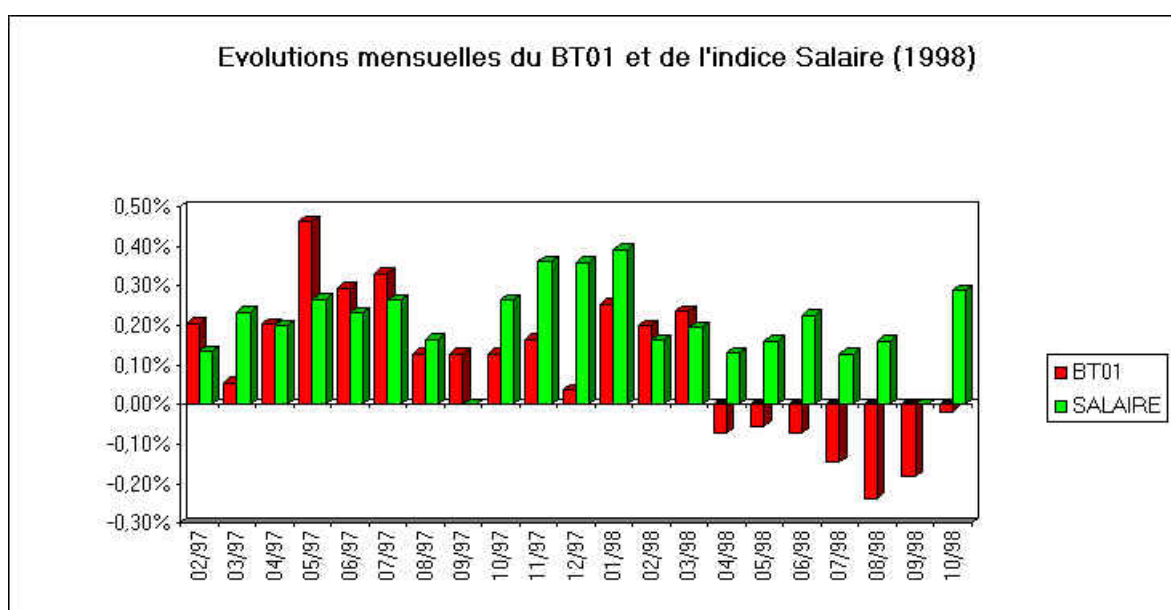
octobre 1998 312,5
septembre 1998 311,6

Variation **+ 0,29%**

Evolution annuelle:

octobre 1998 312,5
octobre 1997 304,6

Variation **+ 2,59%**



INDEX INGÉNIERIE

Janvier 1997	596,9
Février 1997	598,5
Mars 1997	598,5
Avril 1997	598,5
Mai 1997	598,5
Juin 1997	598,1
Juillet 1997	598,3
Août 1997	598,3
Septembre 1997	599,9
Octobre 1997	599,9
Novembre 1997	599,9
Décembre 1997	599,9
Janvier 1998	601,8
Février 1998	603,7
Mars 1998	604,5
Avril 1998	605,9
Mai 1998	606,2
Juin 1998	606,9
Juillet 1998	606,9
Août 1998	605,3
Septembre 1998	605,3
Octobre 1998	606,9

INDICE TRANSPORTS ROUTIERS « TR »

(Base 100 en janvier 1988)

(Cf. circulaire du ministère de l'économie, des finances et de la privatisation du 5 octobre 1987, *J.O.* du 24 octobre 1987, et décret n° 88-638 du 6 mai 1988 abrogeant la tarification routière obligatoire [T.R.O.], à compter du 1^{er} janvier 1988)

Janvier 1997	127,0
Février 1997	130,0
Mars 1997	129,4
Avril 1997	129,2
Mai 1997	129,3
Juin 1997	129,0
Juillet 1997	128,7
Août 1997	129,0
Septembre 1997	129,3
Octobre 1997	129,4
Novembre 1997	129,8
Décembre 1997	129,9
Janvier 1998	129,7
Février 1998	129,6
Mars 1998	129,0
Avril 1998	128,9
Mai 1998	128,8
Juin 1998	128,4
Juillet 1998	128,1
Août 1998	128,5
Septembre 1998	128,7

Octobre 1998	128,9
---------------------	--------------

FRAIS DIVERS

Septembre 1996	102,4
Octobre 1996	101,8
Novembre 1996	101,6
Décembre 1996	101,8
Janvier 1997	101,6
Février 1997	101,8
Mars 1997	101,0
Avril 1997	101,0
Mai 1997	101,5
Juin 1997	101,5
Juillet 1997	101,9
Août 1997	101,7
Septembre 1997	101,7
Octobre 1997	100,8
Novembre 1997	100,7
Décembre 1997	100,8
Janvier 1998	100,9
Février 1998	101,3
Mars 1998	101,3
Avril 1998	101,1
Mai 1998	101,0
Juin 1998	101,2
Juillet 1998	101,2
Août 1998	100,8
Septembre 1998	100,8
Octobre 1998	100,6

**TRAVAUX D'ESPACES VERTS,
D'AIRES DE SPORTS ET DE LOISIRS**

(Cf. circulaire n° 81-46 du 11 mai 1981)

FG (fourniture de graines)

Janvier 1997	107,7
Février 1997	107,7
Mars 1997	107,7
Avril 1997	107,7
Mai 1997	107,7
Juin 1997	107,7
Juillet 1997	107,7
Août 1997	107,7
Septembre 1997	122,4
Octobre 1997	122,4
Novembre 1997	122,4
Décembre 1997	122,4
Janvier 1998	121,1
Février 1998	121,1
Mars 1998	121,1
Avril 1998	126
Mai 1998	126
Juin 1998	126
Juillet 1998	134,5

Août 1998	134,5
Septembre 1998	134,5
Octobre 1998	113,4

FP (fourniture de plantes)

De septembre 1989 à août 1990	184,2
De septembre 1990 à août 1991	197,0
De septembre 1991 à août 1992	202,9
De septembre 1992 à août 1993	212,6
De septembre 1993 à août 1994	217,0
De septembre 1994 à août 1995	214,5
De septembre 1995 à août 1996	213,6
De septembre 1996 à août 1997	215,0
De septembre 1997 à août 1998	220,3
De septembre 1998 à août 1999	245,1

INDICE PEINTURE ROUTIÈRE

(Application de la circulaire n° 74-51 du 11 avril 1974 relative à la détermination des prix de règlement des marchés publics de fournitures passées avec l'Etat)

PM (produits de marquage)
(Base 100 : janvier 1974)

Janvier 1997	459,2
Février 1997	459,2
Mars 1997	459,2
Avril 1997	459,2
Mai 1997	459,2
Juin 1997	459,2
Juillet 1997	459,2
Août 1997	459,2
Septembre 1997	459,2
Octobre 1997	459,2
Novembre 1997	459,2
Décembre 1997	459,2
Janvier 1998	459,2
Février 1998	459,2
Mars 1998	459,2
Avril 1998	459,2
Mai 1998	459,2
Juin 1998	459,2
Juillet 1998	459,2
Août 1998	459,2
Septembre 1998	459,2
Octobre 1998	459,2